Newberry Library Chicago

Biens nationaux à Vendre

Case Wing Z 45 .18 ser. 1 d no. 44

JOURNAL
DE LA VENTE
DES BIENS NATIONAUX.

L'Administration des Biens Nationaux du Département de Paris, voulant instruire le Public de toutes ses opérations, désire employer le moyen le plus sûr de lui donner la connoissance de tous les Biens qui sont en vente.

Elle a éprouvé que les Affiches, quoiqu'apposées en très-grand nombre, ne produisent pas l'effet qu'on devroit en attendre : à peine sont-elles appliquées sur les murs, qu'elles sont couvertes par d'autres Placards.

L'insertion dans les *Affiches* & *Journal de Paris*, ou autres *Papiers Publics*, ne suffit pas, non plus, pour donner la publicité nécessaire ; parce que ces *Papiers* ne peuvent entrer dans le détail que cette importante matière doit comporter.

Il n'y a donc qu'un Journal particulier qui puisse convenablement satisfaire le Public.

En conséquence, l'Administration, sans négliger la formalité des Affiches & Publications, propose un *Journal*, par forme d'abonnement, à un prix si modique qu'il n'excédera pas les frais qu'il occasionnera.

1° Ce Journal indiquera le jour, l'heure & le lieu des Publications & Adjudications des Biens

Nationaux, mis en vente dans le Département de Paris.

2° Il contiendra leurs nature, situation, consistance & produit; leur valeur, d'après l'estimation, la durée des Baux, les dernières enchères, les charges & conditions portées au cahier de chaque objet.

3° Il contiendra les mêmes renseignemens, pour les Biens dont l'Administration a les Titres, & dont les Ventes seront ouvertes dans les divers Départemens où ils sont situés; à l'effet de quoi les Administrations de ces Départemens sont invitées de correspondre avec celle de Paris.

4° Il indiquera, autant que faire se pourra, les Ventes étrangères à l'Administration de Paris, & qui seront ouvertes dans les différens Districts du Royaume, le tout suivant les avis qui seront envoyés par les Administrations qui désireront entretenir une correspondance avec la Capitale, comme un point central.

5° Ce Journal avertira aussi du jour & du lieu où se feront les Ventes du Mobilier des Maisons Religieuses de Paris, à fur & mesure qu'elles seront vacantes.

6° Il annoncera les Maisons & autres Biens Nationaux qui seront à louer, en attendant leur mise en vente.

7° Il rappellera, de temps en temps, les dispositions des Décrets sur les Ventes, & il avertira des changemens, s'il y a lieu.

Enfin, ce Journal contiendra tout ce que l'expérience démontrera nécessaire à la publicité & à l'intérêt national, sur cette partie d'Administration.